



## APPROBATION DU BUDGET 2022

Le Conseil Municipal du 15 mars 2023 a approuvé le réalisé du budget de l'année 2022, faisant apparaître un excédent de 85 316,79 € en fonctionnement et un déficit de 64 890,11 € en investissement.

L'année 2022 a été caractérisée par les éléments suivants :

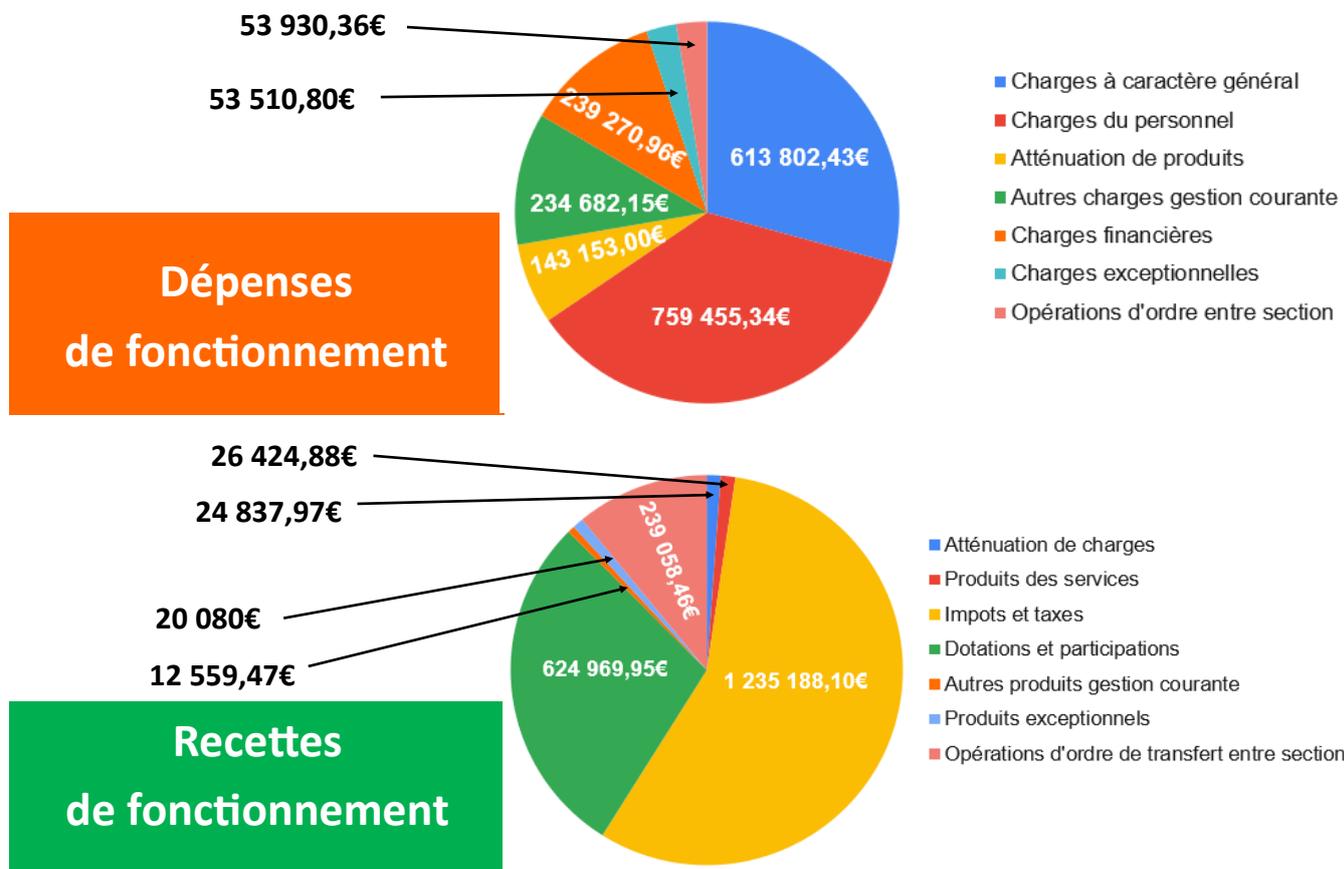
- Fin de l'opération de rachat des prêts liés au gymnase en début d'année
- Maintenance du parc automobile de la commune
- Changement des éclairages du gymnase
- Neutralisation de la cave à fuel de l'ancienne mairie
- Réparations urgentes du toit de l'église
- Isolation de l'école élémentaire et travaux urgents sur la façade
- Installation de tableaux numériques interactifs à l'école élémentaire
- Travaux urgents et non prévus sur la maison des associations et la bibliothèque
- Travaux de signalisation et de réparation de la voirie...



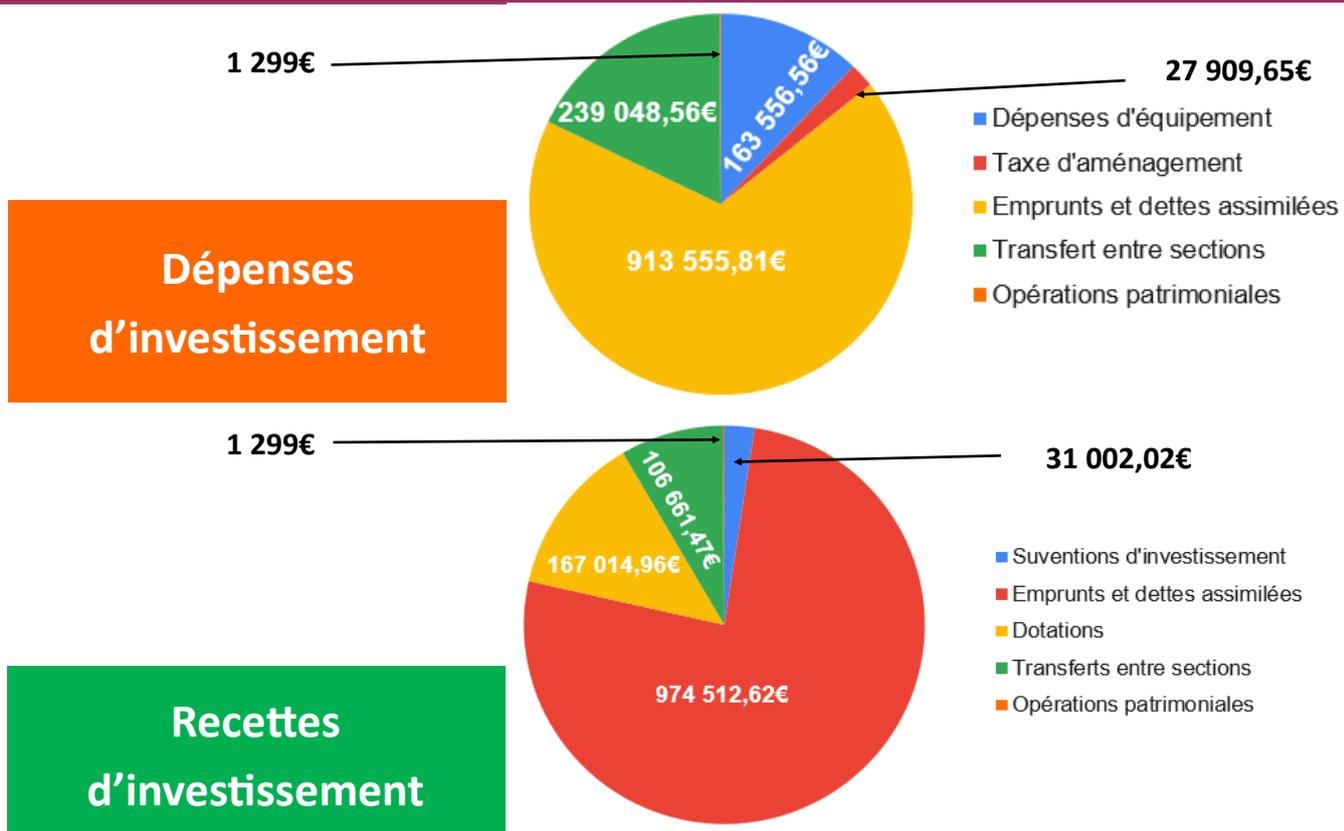
ATHÉE  
SURCHER

# LA VIE DU VILLAGE

**Budget de fonctionnement approuvé pour l'année 2022, excédentaire de 85 316,79 €**



**Budget d'investissement approuvé pour l'année 2022, déficitaire de 64 890,11 €**



# LA VIE DU VILLAGE

## VOTE DU BUDGET 2023

Le Conseil Municipal a voté le budget 2023 en tenant compte des éléments suivants :

- hausse annoncée de + 120% des prix de l'électricité, hausse des prix des combustibles et des carburants,
- inflation sur les matières premières et produits transformés,
- maintenance des bâtiments à continuer.

Cette année encore, la commune ne change pas les taux d'imposition locaux, qui restent ainsi au niveau des années précédentes.



**Budget global 2023 : 2 706 000 €**

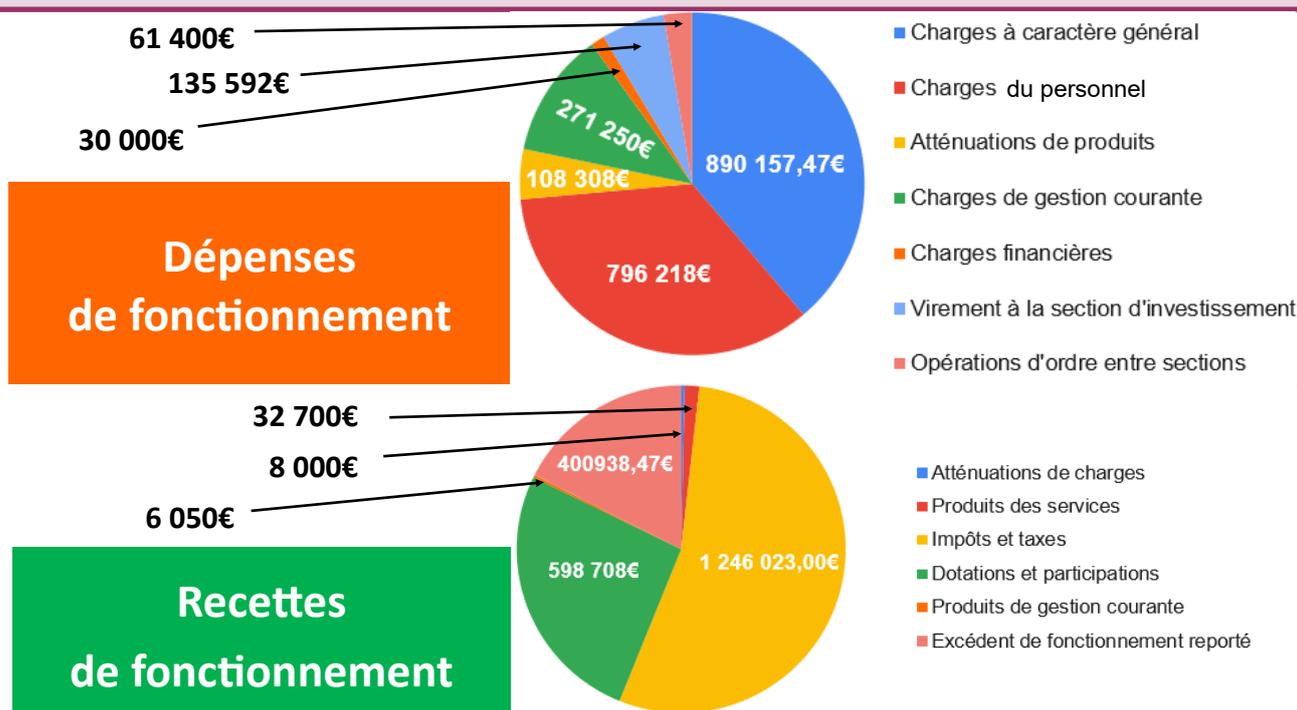
**Fonctionnement  
2 292 000 €**

**Investissement  
414 000 €**

**Dont  
intérêts  
emprunts  
30 000 €**

**Dont  
remboursement  
emprunts  
154 500 €**

**Budget de fonctionnement - Le budget primitif voté en 2023 est le suivant :**



## Budget d'investissement

Les dépenses d'équipement incluent l'acquisition de mobilier, les travaux en cours, les installations générales et agencements, l'acquisition de végétaux, l'acquisition de matériels, ...

Sont inscrits en 2023 au budget :

- **l'acquisition de matériels et mobiliers** : 44 000 € : tracteur-tondeuse, bâche gymnase, bâche serre, marmite bain-marie de la cantine, numérisation d'actes d'état civil ;
- **les travaux sur bâtiments** : 63 000 € : menuiseries et rénovation de la salle informatique de l'école élémentaire, mise aux normes ADAP et création d'une opération pour le remplacement du chauffage de la cantine ;
- **les travaux de voirie et espaces publics** : 10 000 € : haies du gymnase et 2<sup>ème</sup> partie de l'aménagement de l'aire de jeux ;
- **l'éclairage public** : 2 100 €.

Les dépenses financières incluent le remboursement des emprunts, le remboursement de la taxe d'aménagement perçue à tort.

